



Villy-le-Bouveret, le 3 août 2020

Questionnaire sur la mise en place d'un « marché favi » raisonné¹

Madame, Monsieur, chers habitants,

Dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'un « marché favi » raisonné de producteurs et d'artisans locaux, le conseil municipal de Villy-le-Bouveret vous propose de répondre à ces quelques questions afin de connaître vos envies.

Vous pouvez également compléter ce questionnaire en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfDQyM-BQRV6jp-CCjcLIRATF6v4SZq7B0UJINvWlvb1NDJPw/viewform?vc=0&c=0&w=1>

1. **Seriez-vous intéressé(e) par la mise en place d'un marché raisonné de producteurs et d'artisans à Villy-le-Bouveret ?**

Oui Non

2. **À quelle fréquence ?**

1 fois par semaine 2 fois par mois

1 fois par mois 1 fois par trimestre

3. **Pour vous, quel serait le jour le plus opportun pour venir à ce marché ?**

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Samedi Dimanche

4. **Quel moment de la journée vous semble le plus adapté ?**

De 8h à 10h De 10h à 12h De 13h à 15h

De 16h à 18h De 18h à 21h

5. **Vous souhaiteriez pouvoir acheter :**

Des fruits et légumes De la viande Du poisson Du pain

Du fromage De la farine Des jus de fruits

Du vin De la bière Du chocolat

Des plats à emporter Autre :

6. **Connaissez-vous des producteurs et des artisans locaux qui seraient intéressés ?**

Oui Non

Si oui, pourriez-vous indiquer leurs coordonnées ?

7. **Avez-vous des suggestions à nous transmettre ?**

8. **Souhaitez-vous être informé(e) de l'avancée de ce projet ?**

Oui Non

Si oui, vous pouvez vous rendre sur le site de la commune www.villy-le-bouveret.fr en utilisant le « formulaire de contact » ou laisser vos coordonnées :

Vous pouvez déposer ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie de Villy-le-Bouveret **avant le 16 août 2020**.

Nous vous remercions pour votre participation et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers habitants, nos cordiales salutations.

Le conseil municipal

1

¹ L'agriculture raisonnée : C'est une agriculture qui tient compte de l'environnement, de la sécurité au travail, des risques sanitaires et du bien-être des animaux. Elle est réglementée par les pouvoirs publics.